Image not found or type unknown

Mise en conformité d'évacuation eaux usées et pluviales

Par **mocopro**, le **30/04/2016** à **14:00**

Bonjour à tous !
Suite à des travaux de réhabilitation d'un immeuble mitoyen à notre immeuble ou nous sommes copropriétaire, les services d'assainissement de la commune met la copropriété en demeure et nous donne 6 mois, pour mise en conformité d'une évacuation d'eaux usées et pluviales, demande de séparer eux usées et eaux pluviales, sachant que seulement deux copropriétaires sont concernés par cette évacuation pour les deux derniers étages de la copro, le reste des logements étant correctement raccordés.
Mes interogationss sont les suivantes :
- Ce délais très court de 6 mois est-il normal ? d'après mes recherches ce délais est de 4 ans non ?
- Qui doit payer pour cette mise en conformité ?
les deux copropriétaires incriminés ou l'ensemble des copropriétaires ?
Merci d'avance si vous avez des infos ou déjà eu le même cas de figure dans votre copro.
@ ++

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés